République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 1.555 million de francs pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour la construction de 4 nouvelles salles de classe et l'aménagement d'une salle d'enseignement en salle d'économie familiale (EFA) dans le collège Billeter sur le site scolaire de Marin.

L'approbation par le Grand Conseil neuchâtelois le 18 février 2014 d'une loi[1] portant sur la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire (rapport 13.051[2]) qui a pris effet depuis la rentrée scolaire 2015 est une cause directe des besoins en classes supplémentaires. La construction de nouveaux quartiers Paul-Vouga et Chalvaire en est une autre. En effet, l'arrivée d'habitants supplémentaires a généré une augmentation significative de nouveaux élèves.

Afin d'offrir les conditions nécessaires pour l'enseignement à nos enfants laténiens, le Conseil communal enjoint votre Autorité à accepter le présent rapport et à adopter le projet d'arrêté joint en annexe.

2 Développement

Lors de sa séance du 19 juin 2014, la direction du centre scolaire du Bas-Lac informe les autorités communales de leurs besoins en salles de classes supplémentaires sur le site de Marin à l'horizon de la rentrée scolaire 2016. La construction de 2 nouveaux quartiers d'habitations à Paul-Vouga et au Chalvaire engendrent une arrivée de plusieurs élèves supplémentaires.

La Tène	31/08/2014	31/08/2015	Différence
Habitants	4'911	5'026	+ 115
Enfants scolarisés	621	639	+ 18

La rénovation des filières nécessite un besoin accru de salles de classe du fait du découpage des classes en 2 niveaux dans plusieurs matières.

[1] http://www.ne.ch/legislation-jurisprudence/pubfo/ld/Documents/2014/L_rénovation_Cycle_3_140218.pdf
[2] http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2013/13051_CE.pdf

Classe	Entrée en vigueur	Matières à niveau				
		Français	Maths	Allemand	Anglais	Sciences
9ème HarmoS	2015	X	X			
10ème HarmoS	2016	X	X	X	X	X
11ème HarmoS	2017	X	X	X	X	X

Message de la direction du Bas-Lac

« Dès 2016, la rénovation du cycle 3 arrive en 10ème HarmoS sur ***le site de Marin*** *; 5 branches se donneront à niveaux dans nos 4 classes de 10ème. Cela signifie que pour l'allemand, l'anglais, le français, les mathématiques et les sciences, les élèves pourront être répartis dans 2 niveaux selon leurs compétences. Les leçons se donneront le même jour et à la même heure pour tous les élèves de 10ème ce qui implique une augmentation du nombre de salles de classe nécessaires. De plus, le législateur encourage la création de groupes supplémentaires selon le nombre de classes de départ. Nous aurons 4 classes de 10ème HarmoS l'an prochain, donc la possibilité d'ouvrir un groupe supplémentaire à niveaux et ceci dans chacune des 5 branches à niveaux.*

A noter que l'allemand et l'anglais se donneront non seulement à niveaux mais également en demi-groupe à niveaux, ce qui implique un besoin accru en salles de classe.

A terme, le Bas-Lac aura 5 classes de 10ème et 5 classes de 11ème puisque la rentrée 2016-2017 nous permettra d'ouvrir 5 classes de 7ème HarmoS et 5 classes de 8ème HarmoS.

Les sciences se donnant à niveaux et en demi-groupe (24 demi-groupes pour les laboratoires en 10 et 11ème HarmoS), nous avons impérativement besoin de deux salles de physique-chimie supplémentaires pour pouvoir élaborer des horaires cohérents ; dans le cas contraire, la rénovation du cycle 3 ne pourrait simplement pas se faire au centre du Bas-Lac et cette option n'est évidemment pas envisageable.

De plus, il est probable que nous devions ouvrir une deuxième classe de terminale à moyen terme et la rénovation des filières oblige les enseignants à davantage de collaboration et de travail en commun d'où un besoin de salles de travail. La facture des horaires représentera une véritable gageure avec certainement des heures blanches pour les enseignants qui apprécieront de pouvoir travailler dans une salle de réunion et non simplement dans une salle des maîtres moins tranquille. »

Le collège Billeter hébergeant uniquement les classes de 10ème et 11ème HarmoS, à l'horizon de la rentrée 2016, une première estimation des besoins en salles supplémentaires est la suivante :

- 2 salles de sciences physique/chimie
- 1 salle d'activités créatrices sur textile (AMT) – pas urgent
- 1 salle d'activités manuelles sur bois (AMB) – pas urgent
- 4 salles de classe (sur les 3 cycles à Marin)
- 1 salle de sports (8 classes de La Tène se rendent à Cornaux)
- 1 salle de travail, polyvalente, réunion pour les maîtres (cycle 3)

Pour faire face à cette demande, le Conseil communal a créé un groupe de travail (GT Ecole) constitué de membres de la direction du centre scolaire du Bas-Lac et du Conseil communal, et de notre administrateur adjoint.

Après une première rencontre permettant de définir quelques grandes lignes du cahier des charges, nous prenons contact avec Monsieur Thierry Christ, du département de l'éducation et de la famille, afin de nous présenter le processus cantonal pour le subventionnement des constructions scolaires.

Ce processus est réparti en plusieurs étapes :

- reconnaissance des besoins par le Canton
- acceptation du projet par le Conseil d'Etat
- travaux et subventionnement par le Canton

Le Canton raisonnant par centre scolaire, nous nous approchons des communes de Saint-Blaise et d'Enges ainsi que de Monsieur Etienne Bourqui, secrétaire général de l'EOREN, pour participer aux réflexions du GT Ecole.

Il en ressort au printemps 2015, un bilan complet des infrastructures scolaires existantes et des prévisions de nouvelle population dans nos 3 communes (Saint-Blaise, Enges et La Tène). Le Canton nous répond par un besoin de 66 salles de classe pour notre centre scolaire du Bas-Lac. Il est à noter que les salles spéciales nécessaires à l'enseignement ne sont pas comprises dans les besoins reconnus par le Canton et donc pas subventionnées.

Vous n'êtes pas sans savoir que la commune de Saint-Blaise a un projet de construction d'un nouveau collège du Vigner nommé « Les 4 fantastiques ». Ce projet est toujours d'actualité et devrait se concrétiser durant les quelques années à venir. Ce projet comprend à lui seul le nombre de salles de classe nécessaire pour compléter les besoins actuels du centre scolaire. Cependant, ces salles supplémentaires ne seront pas disponibles pour la rentrée 2016 et par conséquent, nous devons trouver une autre solution dans l'intervalle. Le projet de Saint-Blaise répondant complètement aux besoins reconnus par le Canton, aucun subventionnement supplémentaire ne sera accordé par le Conseil d'Etat pour notre centre scolaire du Bas-Lac.

De plus, la commune de La Tène ne possède, à ce jour, pas de locaux disponibles pour accueillir 4 salles de classes pendant quelques années dans un bâtiment existant.

Finalement, le projet à l'étude sur une parcelle à la rue des Couviers, pour lequel le Conseil général de La Tène a créé une commission le 19 février 2015, ne sera pas opérationnel pour cette rentrée scolaire 2016 et donc ne permettra pas encore de déplacer la structure d'accueil des Moussaillons qui aurait pu libérer 3 à 4 salles de classe dans le bâtiment de la CSUM.

3 Première solution envisagée

Compte tenu de tous ces éléments, le GT Ecole envisage durant l'été 2015 le projet suivant sur le site scolaire de Marin :

- installation temporaire de 4 nouvelles salles de classe sous forme de portacabines
- transformation de 3 salles de classe du collège Billeter en salles spéciales

Salle au collège Billeter	Affectation actuelle	Affectation nouvelle
107	cours	EFA (cuisine)
205	cours	physique/chimie
206	cours	physique/chimie

Ces travaux auraient permis de répondre, dans un premier temps, aux besoins minimums pour la rentrée 2016 et aussi correspondent aux prévisions pour les rentrées scolaires suivantes dans l'état actuel des connaissances de la direction du

centre scolaire du Bas-Lac. Dans un second temps, dès que le nouveau collège du Vigner sera opérationnel, ces constructions temporaires pourront servir comme salles de transit pour les éventuels travaux de construction ou rénovation des bâtiments existants sur le site de Marin.

En partenariat étroit avec l'EOREN, cette solution est tout d'abord discutée et acceptée au sein du groupe de travail des bâtiments du syndicat ainsi qu'auprès du comité scolaire. Cependant, les exigences en matière environnementale pour des constructions modulaires font tripler l'enveloppe pour la réalisation de cette solution et donc ne peut plus être envisagé pour une installation qui ne sera que provisoire.

4 Solution retenue

Une nouvelle solution est donc trouvée à l'automne 2015 qui se présente sous la forme suivante :

- construction définitive de 4 salles au-dessus du couvert liant le collège Billeter à l'ancienne salle de gymnastique
- réaffectation de 2 salles de classe du collège Billeter

Salle au collège Billeter	Affectation actuelle	Affectation nouvelle
107	cours	EFA (cuisine)
105	informatique	cours
1er étage	nouvelle salle	physique/chimie
1er étage	nouvelle salle	informatique
2ème étage	nouvelle salle	physique/chimie
2ème étage	nouvelle salle	salle de travail enseignants

Nous avons sollicité l'EOREN pour un financement conjoint de ce projet. Nous avons convenu la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous :

Objet	Travaux	Financé par
Extension de 4 classes	Bâtiments	Commune
	Raccordements et fondations	Commune
	Informatique	EOREN
	Mandat marché public	Commune
	Mobilier	EOREN
2 salles physique/chimie	Tableau blanc + projecteur	EOREN
	Informatique	EOREN
	Matériel sciences	EOREN
	Raccordements	Commune
	Mobilier	EOREN
1 salle EFA	Appareil cuisine et plan de travail	Commune
	Ustensiles, vaisselle	EOREN
	Raccordements	Commune
	Mobilier	EOREN

Les frais financiers, amortissement et intérêts de cette participation communale sont supportés par l'EOREN comme tout autre investissement scolaire.

Afin de vérifier que ce projet réponde aux besoins futurs du collège Billeter, compte tenu de la rénovation des filières, une estimation des affectations de toutes les salles a été effectuée par la direction du Bas-Lac sur les 3 années à venir. L'annexe 1 spécifie les affectations de salles prévues.

A l'horizon 2018, il ne restera qu'une salle de libre uniquement, pour groupes supplémentaires, demi-groupes, soutien, classe REMED, etc., mais nous pouvons espérer que la crèche sera déplacée dans le nouveau bâtiment CSUM2 d'ici à 2-3 ans ce qui libèrera entre 3 et 4 classes dans le bâtiment de la CSUM.

Ce qui est démontré avec cette planification, c'est qu'à terme, avec l'évolution démographique des communes du centre du Bas-Lac (La Tène, Saint-Blaise et Enges) et d'autres conséquences directes à la rénovation de filières à venir, les 4 classes que nous souhaitons construire sont indispensables, y compris avec la récupération des espaces actuellement occupés par la crèche « Les Moussaillons ».

5 Travaux projetés

La présente demande de crédit concerne plusieurs travaux qui seront entrepris dans le cadre de l'agrandissement et la transformation du collège Billeter :

- construction de 4 nouvelles salles sur 2 étages
- agencement de 2 nouvelles salles en salles spéciales de physique/chimie
- déplacement de 1 salle informatique (salle 105)
- agencement de 1 nouvelle salle en salle des maîtres
- transformation de la salle 107 en salle EFA
- transformation de la salle 105 en salle de cours

6 Construction de 4 nouvelles salles sur 2 étages

Les plans de cette construction sont fournis en annexe 2.

Les normes en vigueur pour des constructions de ce type imposent certaines contraintes techniques. Malgré une dérogation obtenue du SENE n'obligeant pas le suivi de la norme Minergie+ et l'utilisation du nouveau chauffage propre du collège, nous devrons avoir des niveaux d'isolation supérieurs à une construction standard et répondre aux recommandations SIA (260 à 269) qui impliquent un concept parasismique.

La construction ne peut se faire que de façon surélevée pour ne pas substantiellement diminuer la surface couverte de la cour qui est réglementée en fonction du nombre d'enfants dans l'école ainsi qu'en raison du passage à la salle de gymnastique (entrée sous le préau).

Cette construction sera par conséquent supportée par plusieurs piliers métalliques et un mur de soutien qui seront implantés dans le sol de la cour. Ce type de support permet donc une influence minime sur les bâtiments voisins en cas de séisme.

Afin d'accueillir cette nouvelle construction, le couvert actuellement présent entre le collège Billeter et l'ancienne salle de gymnastique devra être démonté. Ce démontage sera effectué dans sa grande majorité par les employés de la voirie de la commune pour une économie de coût.

Désignation	Détail	Prix inclus TVA (en francs)	Total (en francs)
Travaux préparatoires	Démontages Clôtures chantier Adaptation réseau conduites	29’600 1’500 8’650	**39’750**
<u>Bâtiment</u> **Gros œuvre**	**Gros-œuvre 1** Travaux de maçonnerie Construction métallique Construction bois Enveloppe ext. + échafaudage **Gros-œuvre 2** Fenêtres et portes extérieures Ferblanterie Couverture et coupoles Stores **Installations électriques** Installation courant fort Lustrerie Détection incendie + sonnerie Installations électriques Divers installations provisoires **Chauffage, ventilation** Distribution de chaleur Installations de ventilation **Appareils sanitaires** **Modification ascenseur** **Aménagements intérieurs1** Plâtrerie Menuiserie Cylindres **Aménagements intérieurs 2** Revêtements sols Revêtement de parois Faux-plafonds Peinture intérieur	**538’550** 76’400 84’250 333’900 44’000 **158’500** 83’500 26’000 42’000 7’000 **84’800** 39’350 14’900 7’250 14’250 9’050 **56’900** 44’500 12’400 **8’350** **2’500** **54’600** 40’500 12’900 1’200 **177’300** 90’500 2’500 59’900 24’400	**1'081’500**
Aménag. salle EFA	Divers travaux maçonnerie Raccord. électrique (80A) Détection incendie Raccordement sanitaire Sols (carrelage) Agencement cuisine (4 blocs)	500 10’500 800 4’850 14’000 50’000	**80’650**
Frais et honoraires	Autorisation et divers taxes Taxes de raccordement Ass. (RC MO, ECAP etc.) Autres frais secondaires Etude de faisabilité Honoraires architectes Honoraires ingénieur Honoraires CVCR Honoraires spécialistes Divers et imprévus	14’400 6’900 2’800 500 27’800 144’950 49’000 1’750 10’700 94’250	**353’050**
		Total	**1'554’950**

A noter que la salle de cours 107 sera transformée en salle EFA (cuisine). Plusieurs sociétés ont été approchées pour avoir différentes propositions d’implantation et en

faire une compilation pour arriver à un agencement qui est fonctionnel pour les enseignants et optimisé au niveau des coûts.

Le plan de cet agencement de cuisine est fourni en annexe 3.

8 Agenda

Ces nouvelles salles devront être disponibles pour la rentrée scolaire 2016, soit le 15 août 2016 au matin. Afin de gêner le moins possible les cours qui auront lieu en fin d'année scolaire 2015-2016, la majorité des travaux devront être exécutés durant la période de vacances estivales.

Ces 6 semaines n'étant pas suffisantes, quelques travaux préparatoires auront lieu durant les 2 semaines précédant les vacances d'été ainsi que durant les quelques jours de congés scolaires au printemps 2016 si les démarches administratives le permettent.

Planning prévisionnel complet

Date	Activité
18.02.2016	Crédit voté par le Conseil général
22.03.2016	Indemnisation votée par le Conseil Intercommunal EOREN
06.04.2016	Fin du délai référendaire
Avril 2016	Démontage du couvert
Mi-juin 2016	Début des travaux
15.08.2016	Remise des lieux à la direction du Bas-Lac

Le délai pour la mise en place et la réalisation de ces travaux est court. Toutes les solutions techniques envisagées ont été étudiées en fonction de la durée des travaux prévus ainsi que des contraintes liées au projet. Le résultat présenté dans ce rapport permet de répondre aux besoins essentiels actuels et ceux à court terme et ceci au meilleur coût.

9 Financement

Les montants de l'amortissement et des intérêts sont pris en charge par l'EOREN qui a donné son accord à ce propos[3]. Seul le montant investi par la commune (dettes) aura un impact dans le bilan de la compatibilité communale.

Financement	EOREN (en francs)	Commune (en francs)
Investissement Construction de 4 nouvelles salles Y compris transformation de la salle 107		1.555 million
Charges d'exploitation Amortissement annuel (taux moyen 2.85%) Imputation d'intérêts (1.958%, moyenne pendant 35 ans)	44'500 15'200	

Ramené au nombre d'écoliers scolarisés auprès de l'EOREN (7'073 selon au 31 août 2015), cet investissement engendrera une hausse de l'écolage de 8.44 francs/écolier.

3 Note provisoire : déjà acquis au principe d'extension du collège Billeter, le comité scolaire doit encore se prononcer début février sur le devis définitif

Pour rappel, la charge d'amortissement sera linéaire (un montant/an fixe de 44'500 francs), alors que l'imputation interne d'intérêts sera dégressive, puisqu'elle sera recalculée chaque année sur la base de la valeur résiduelle au bilan communal, de l'investissement, après prise en considération de l'amortissement de l'année précédente (première année, 30'450 francs ; vingtième année, 13'900 francs ; trente-cinquième année, 825 francs).

Enfin, il convient de souligner que les dispositions prévues par la législation sur les marchés publics, notamment l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), seront respectées. La notion de valeur seuil se rapporte toujours à un marché individuel et ne comprend pas la TVA.

Valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

10 Conclusion

L'arrivée des nouveaux quartiers d'habitations, les décisions cantonales sur la rénovation des filières font que nous nous devons de répondre aux besoins scolaires pour que nos enfants puissent étudier dans des conditions correctes et favorables à leur apprentissage.

Les différentes écoles communales sont actuellement pleines et toutes les solutions d'optimisation et de déplacements ont été épuisées avant d'arriver à cette solution d'investissement. La solution proposée est prévue pour répondre à un besoin sur du long terme et nous pouvons imaginer que notre population laténienne ne va pas diminuer dans un proche avenir.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant un crédit d'engagement de 1.555 million de francs pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 25 janvier 2016 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : Organisation des salles sur 3 ans
Annexe 2 : Plan de construction des 4 nouvelles salles
Annexe 3 : Plan d'agencement de cuisine pour la salle 107
Annexe 4 : Projet d'arrêté

Annexe 1

Affectation des salles du collège Billeter sur les 3 prochaines années :

Salle	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019
101	10FR41	10FR41	10FR41
102	10FR42	10FR42	10FR42
103	10FR43	10FR43	10FR43
104	10FR44	10FR44	10FR44
105		10FR45	10FR45
106	Informatique 24 postes	Informatique 24 postes	Informatique 24 postes
107	EFA	EFA	EFA
108	Labo de physique-chimie	Labo de physique-chimie	Labo de physique-chimie
109	Labo de chimie	Labo de chimie	Labo de chimie
201	11MA42	11FR41	11FR41
202	11PP41	11FR42	11FR42
203	11MO41	11FR43	11FR43
204	11MO42	11FR44	11FR44
205			11FR45
206			
207	EFA	EFA	EFA
CSUM 50	TE 41	TE 41	TE 41
CSUM 51	11MA41	TE 42 ?	TE 42 ?
Supplémentaire 1 (1er étage)	Labo de physique-chimie	Labo de physique-chimie	Labo de physique-chimie
Supplémentaire 2 (1er étage)	Informatique 12 postes	Informatique 12 postes	Informatique 12 postes
Supplémentaire 1 (2ème étage)	Labo de physique-chimie	Labo de physique-chimie	Labo de physique-chimie
Supplémentaire 2 (2ème étage)	Salle de travail pour les enseignants	Salle de travail pour les enseignants	Salle de travail pour les enseignants

Annexe 2

Plan de situation

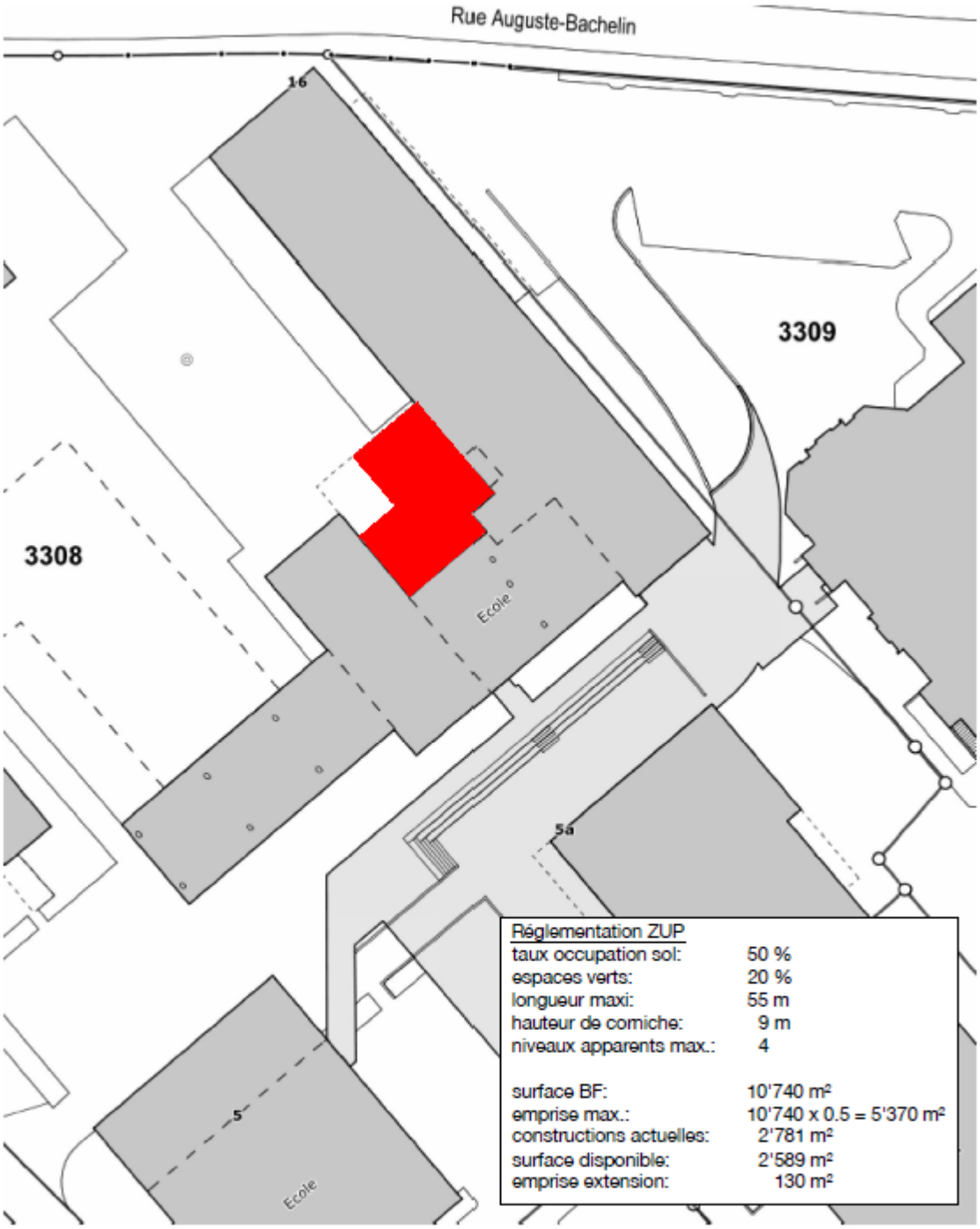

25.01.2016

gmsarchitectes

situation et réglementation / 1:500
extension du collège / rue Auguste Bachelin / Marin-Epagnier (NE

Annexe 2 bis

Vue face

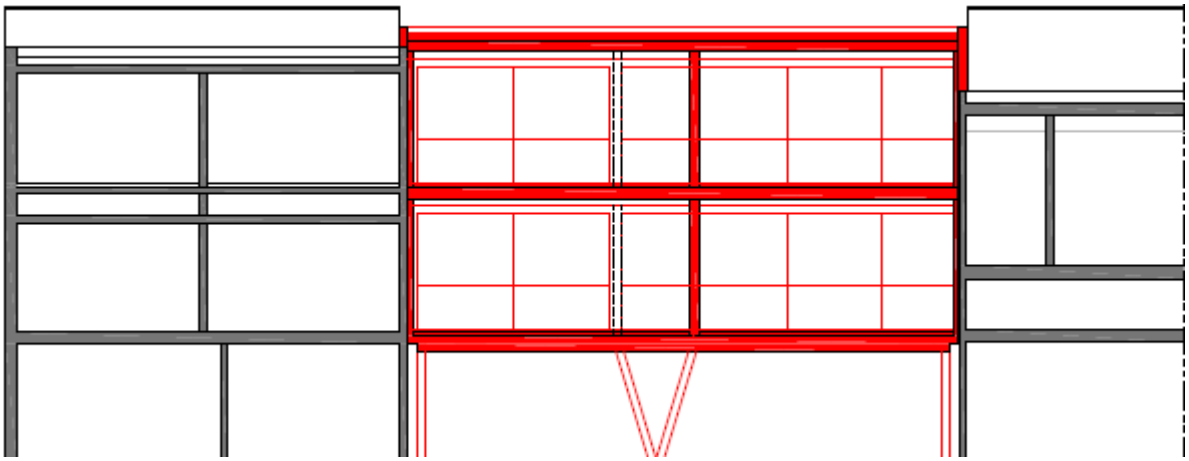

1er étage

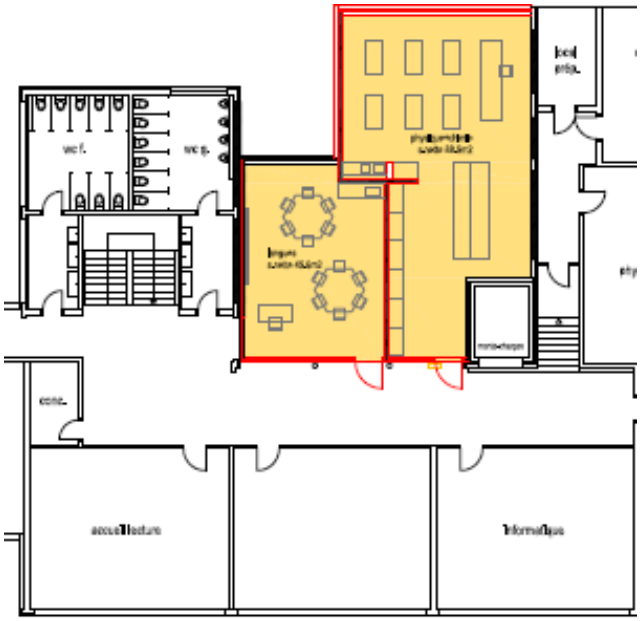

2ème étage

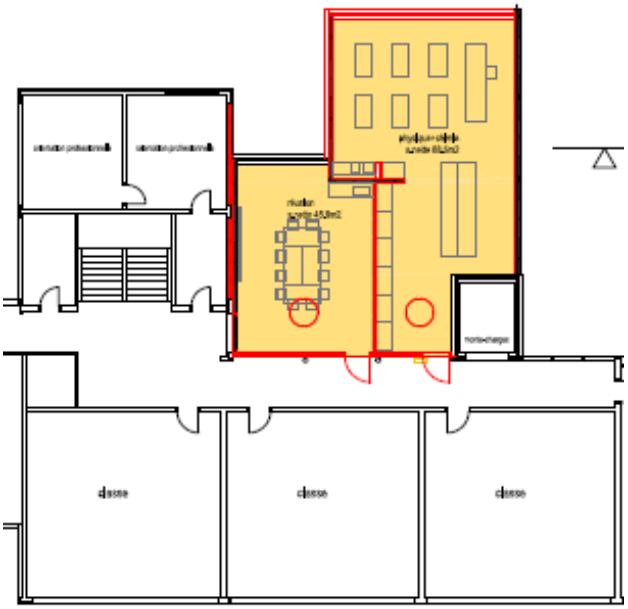

Annexe 3

Salle EFA (exemple d'agencement)

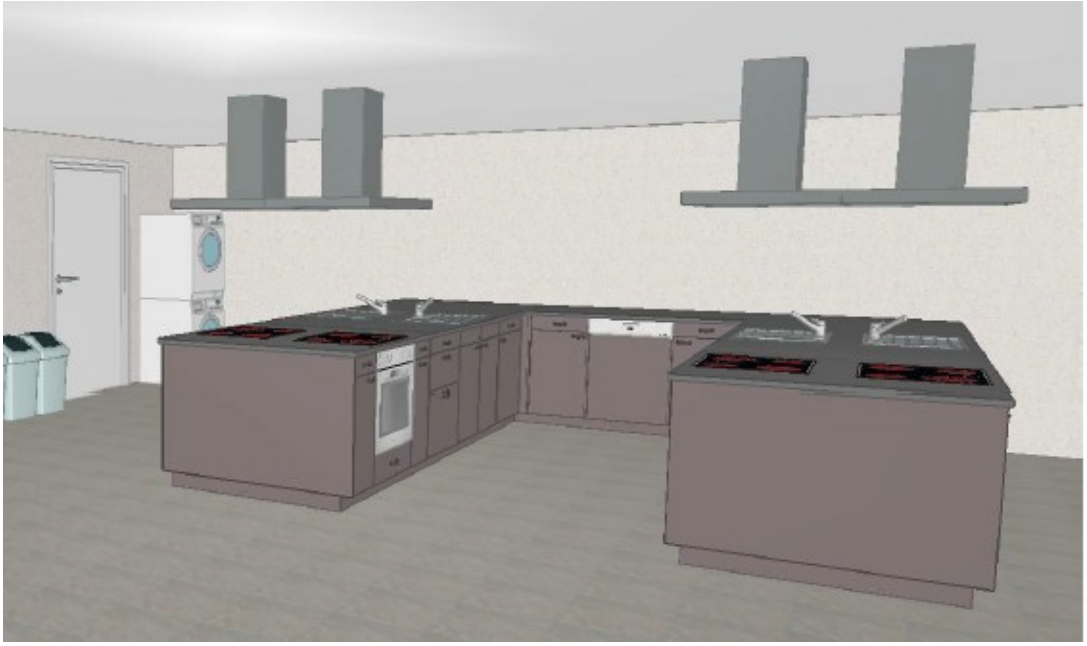

Plans salle EFA (école ménagère)

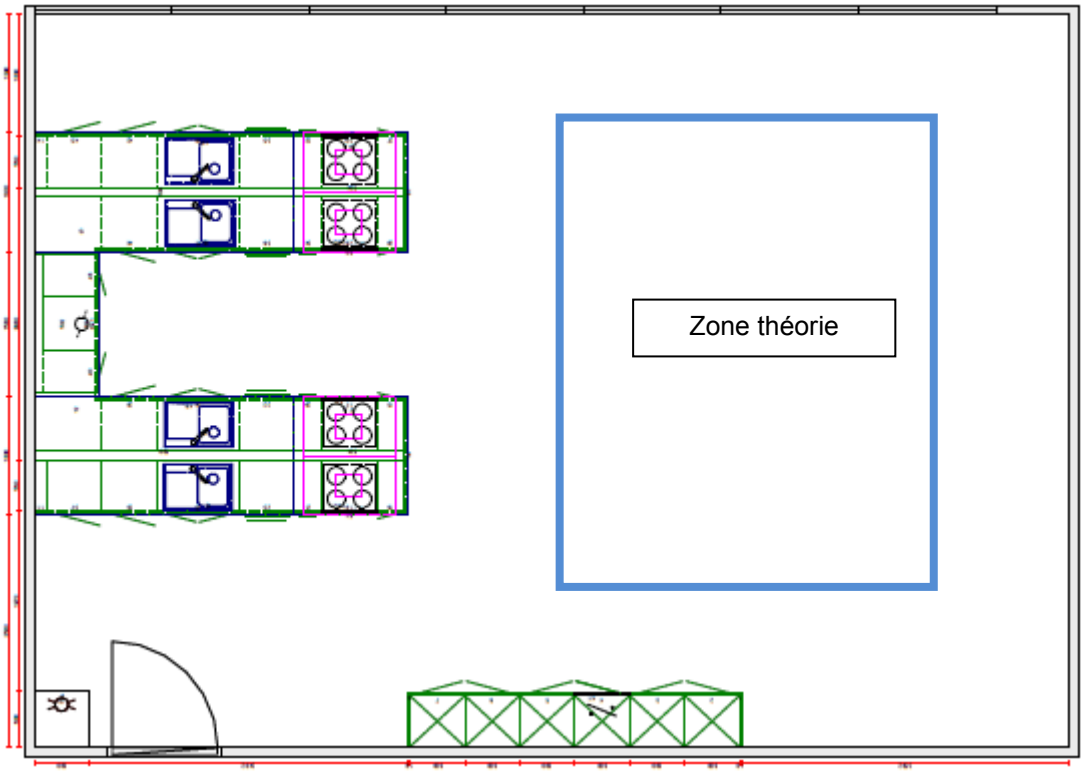

Annexe 4

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 1.555 million de francs pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 25 janvier 2016,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la Commission financière,
Entendu le rapport de la Commission des travaux publics et des services industriels,
Entendu le rapport de la Commission d'urbanisme,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit

Article premier
[1]Un crédit d'engagement de 1.555 million de francs est accordé au Conseil communal pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin.

[2]La réalisation du projet débutera uniquement après l'acceptation par le Conseil intercommunal de l'EOREN de la prise en charge des intérêts et de l'amortissement liés au projet.

Amortissement

Art. 2
La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 2.85% l'an.

Financement

Art. 3
Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 18 février 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

J. D. Röthlisberger M. Planas